

Matthieu CAPRANI

De: APPERRY, Nicole (ARS-BFC/DSP/DPSE) <Nicole.APPERRY@ars.sante.fr>
Envoyé: vendredi 22 août 2025 16:43
À: Matthieu CAPRANI
Cc: ROLLET, Didier (ARS-BFC/DSP); MARION Alain - DDT 25/ERNF/UEAU; BARTHE, Jean-François (ARS-BFC/DSP)
Objet: RE: SIEHL / Forage de reconnaissance de la PPR de S3 à Lods

Bonjour Monsieur Caprani,

J'ai eu communication par la DDT du dossier DLE déposé par le Cabinet Reilé pour ce forage d'exploration n°3, prévu en périmètre de protection rapprochée (PPR) des puits S1 et S2 de Lods.

Pour rappel, la déclaration d'utilité publique du 19/10/1998 interdit tout travaux souterrain dans ce PPR.

Sur la forme du dossier DLE, l'ARS note l'absence de mention de ces périmètres de protection qui pour le coup concernent une ressource stratégique en activité.

Nous notons également que pour la gestion d'éventuels accidents en phase chantier, l'ARS n'est pas prévue dans le circuit d'alerte (chapitre 6.1.2.)

En conclusion, l'ARS donne son accord pour ces travaux exploratoire de recherche en eau en périmètre de protection rapprochée sous réserve, pendant la phase travaux, de :

- Prendre les mêmes mesures de protection des eaux souterraines que celles mises en œuvre pour les forages 1 et 2 réalisés en périmètre de protection immédiate.
- Prévoir d'intégrer l'ARS au circuit d'alerte en cas d'incident.
- Surveiller la qualité de l'eau des puits S1 et S3 pendant toute la durée du chantier.

Concernant les éventuelles analyses de 1^{ère} adduction, le bureau d'étude devra prévenir suffisamment à l'avance mes services pour procéder aux prélèvements (délai minimum de 7 jours ouvrés).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information

Cordialement

Nicole APPERRY

Cellule Eau potable | Unité territoriale santé environnement 25
Direction de la Santé Publique | Département Prévention Santé Environnement
Tél. : 03 39 59 51 46 – 07 61 53 80 89

Agence régionale de santé Bourgogne Franche Comté

Adresse bureaux : Pôle administratif Viotte | 5, voie Gisèle HALIMI | 25000 BESANÇON
Adresse postale siège : Le Diapason | 2 place des Savoirs | CS 73535 | 21035 DIJON cedex

Standard ARS : 0 808 807 107 (numéro non surtaxé)

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



De : Matthieu CAPRANI <m.caprani@siehl25.fr>

Envoyé : lundi 18 août 2025 16:53

À : APPERRY, Nicole (ARS-BFC/DSP/DPSE) <Nicole.APPERRY@ars.sante.fr>

Objet : SIEHL / Forage de reconnaissance de la PPR de S3 à Lods

[Externe]

[Attention] : Ce courriel provient de l'extérieur des ministères sociaux. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est sûr.

Bonjour Mme Apperry,

Nous envisageons de réaliser un nouveau forage de reconnaissance sur la troisième position identifiée dans la note ci-jointe. Cette position se situe dans le périmètre de protection rapproché du puits S3.

À ce titre, nous sollicitons une dérogation pour la réalisation des travaux de forage ainsi que du plateformage nécessaire dans cette zone protégée.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de préciser la période de réalisation du forage. La demande de forage est actuellement en cours d'instruction auprès des services compétents, et la consultation des foreurs n'a pas encore été effectuée.

Je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.
Sincères salutations,

Matthieu CAPRANI | Technicien
07 85 66 82 06 | m.caprani@siehl25.fr

**SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE**

6 Rue des Grands Chênes
BP 40 - 25800 VALDAHON
03 81 56 48 40 | contact@siehl25.fr

[Vous pouvez réserver un rendez-vous directement dans mon agenda à l'aide de ce lien](#)